

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AOUT 2017

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence du Maire, Mr Jean-François ALUZE, et ont évoqué les points suivants :

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES GROUPE SCOLAIRE

Les travaux de rénovation des deux classes de primaire sont en cours d'achèvement.

Les conseillers adoptent :

- l'avenant 1 à signer avec l'entreprise Lucenet, lot 4 menuiseries extérieures pour 6 860,80 € H.T.
- l'avenant 2 à signer avec l'entreprise Second, lot 5 menuiseries intérieures bois pour 223,41 € H.T.
- l'avenant 3 à signer avec l'entreprise Morais, lot 2 maçonneries pour 1 610 € H.T.

A l'issue des travaux de désamiantage de la toiture, les conseillers prennent connaissance du rapport d'essai de prélèvement et d'analyse. Les résultats font ressortir qu'aucune fibre d'amiante n'a été retrouvée et que les seuils sont conformes à la réglementation.

Suite à la liquidation judiciaire de A2RU, ils adoptent l'avenant n°3 à signer avec le cabinet PROJELEC, cotraitant du marché de maîtrise d'œuvre et acceptent la société WOW comme sous-traitant pour poursuivre la mission.

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers valident le projet de statuts du Syndicat INTERcommunal d'Etudes et d'Aménagement de l'Arroux et de son bassin versant (SINETA) et notamment le rajout des suppléants dans la composition des membres.

Ils prennent connaissance de la décision du Maire de conserver l'ensemble des pouvoirs de police « spéciale » sur le territoire de la Commune qui s'oppose à leur transfert au président de la CCGAM.